



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Gers

Communiqué de presse

Le 1 juin 2026

L'appli carte Vitale disponible dès aujourd'hui pour tous les assurés du Gers

Plus de 7 Français sur 10 se disent prêts à la télécharger

Depuis le 18 novembre 2025, l'appli carte Vitale est désormais accessible à l'ensemble des assurés sur tout le territoire national dont le Gers, quels que soient leur régime d'assurance maladie ou la pièce d'identité dont ils disposent (passeport, carte nationale d'identité physique ou électronique (CNle) et titre de séjour, carte nationale d'identité belge-espagnole-portugaise-italienne et allemande.

Cette ouverture à tous marque une étape importante dans la **dématérialisation des services publics** dans le domaine de la santé, tout en poursuivant des objectifs simples : **rendre les démarches plus accessibles, plus fluides et plus sûres pour chaque assuré.**

Déjà activée par plus de 2.5 millions de personnes, l'application bénéficie d'un fort intérêt parmi la population : **près de 7 Français sur 10 se déclarent prêts à la télécharger**, selon une étude Ipsos-bva menée en novembre 2025 pour l'Assurance Maladie¹.

✓ Dans le Gers :

- ✓ **Plus de 4 000 assurés gersois ont déjà activé l'Appli Vitale, avec plus de 200 nouvelles activations enregistrées chaque semaine.**
- ✓ **Parallèlement, la quasi-totalité des pharmacies du Gers, plus de la moitié des médecins généralistes ainsi que de nombreux autres professionnels de santé s'équipent progressivement pour permettre la lecture de l'Appli Vitale et accompagner son déploiement sur le territoire.**

✓ Un accompagnement de proximité pour les assurés gersois :

- ✓ **Dans le cadre du déploiement de l'Appli Vitale, la CPAM du Gers et ses partenaires organise, du 8 au 19 juin, des « Matinées Appli Vitale » afin de faire découvrir ce nouveau service aux assurés. Au total, 32 animations seront proposées sur l'ensemble du département,**

¹ Étude réalisée sur internet du 29 au 30 octobre, auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentatives de la population française de 18 ans et plus.

avec la mobilisation des conseillers numériques de la CPAM, de Gers Solidaire, de Gers Numérique ainsi que des conseillers France Services. Les assurés pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour activer et prendre en main l'Application Carte Vitale. La carte des animations, avec les dates et lieux d'accueil, est disponible sur le site ameli.fr.

✓

📌 Tout au long de l'année :

- ✓ D'autres actions de sensibilisation et d'accompagnement seront également proposées par Alexis Castelli, conseiller numérique Appli Vitale de la CPAM, qui parcourra le département pour aider les assurés au téléchargement et à l'utilisation des téléservices Assurance Maladie. Il interviendra notamment dans les lieux de soins, lors de journées de prévention, sur les marchés et à l'occasion d'événements locaux.



- ✓ Les assurés souhaitant bénéficier d'un accompagnement individuel peuvent également prendre rendez-vous via le 3646 ou depuis leur compte ameli.
- ✓ Enfin, les services publics de proximité, notamment les Maisons France Services, ainsi que les conseillers Gers Numérique et Gers Solidaire, sont également mobilisés pour accompagner les assurés gersois dans le téléchargement et l'usage de l'Appli Vitale.

L'appli carte Vitale : des bénéfices concrets en réponse aux attentes des assurés

Portés par l'évolution des usages, les outils numériques font désormais partie intégrante du quotidien des assurés dans le suivi et la gestion de leur santé : ainsi par exemple **9 répondants sur 10 suivent leurs remboursements de soins en ligne et 8 sur 10 reçoivent des ordonnances ou résultats par voie digitale. Ils sont également nombreux à consulter leur dossier médical en version numérique (70%), en particulier les seniors dont les trois quart (76%) y accèdent de cette façon.** (« Les Français et la dématérialisation de la carte Vitale », étude Ipsos–bva pour l'Assurance Maladie, novembre 2025).



Disponible à tout moment dans le smartphone des assurés, l'appli carte Vitale s'inscrit pleinement dans cette logique de simplification. Facile d'accès et d'utilisation, elle prolonge et complète les services de la carte « physique », mais ne vient pas la remplacer, en effet, même après avoir téléchargée l'appli Carte Vitale, la carte Physique continue de fonctionner. Elle est, de plus, dotée d'un très haut niveau de sécurité.

Alors que 25% des sondés déclarent avoir déjà eu des difficultés à retrouver leur carte Vitale au moment où ils en avaient besoin de manière urgente (en particulier les parents pour 37% d'entre eux et les jeunes adultes à hauteur de 46%), l'application dédiée permet d'y avoir accès à tout moment, même en cas d'oubli ou de perte de la carte Vitale physique.

Concrètement, la version numérique c'est :

- **un outil simple à installer et à utiliser, avec une authentification sécurisée**
- **plus de liberté et de flexibilité pour les assurés** : chacun reste libre d'utiliser la carte physique ou numérique selon sa préférence
- **des droits mis à jour automatiquement, sans avoir à se déplacer**
- **la possibilité de suivre en direct ses dépenses de santé.** En effet, les résumés des dernières factures des soins réalisés sont consultables sur l'application.
- **la garantie d'avoir moins de feuilles de soins papier à transmettre**
- **une solution gratuite, proposée par l'Assurance Maladie, et conforme aux normes de sécurité françaises et européennes.**

Comme toute appli, elle se verra enrichie de nouvelles fonctionnalités pour répondre aux besoins des utilisateurs. Ainsi d'ici fin 2026 :

- **l'appli carte Vitale pourra être utilisée comme moyen d'identification** pour se connecter à d'autres services santé comme Mon espace santé
- **il sera possible d'intégrer son assurance santé complémentaire dans l'appli carte Vitale.** Les professionnels de santé pourront donc, via l'application, réaliser du tiers-payant sur la part obligatoire et complémentaire.

En cas de perte ou de vol de votre carte Vitale : activez rapidement l'application

Chaque année, près d'un million de cartes Vitale sont déclarées perdues ou volées auprès de l'Assurance Maladie (chiffres pour le régime général). Avec l'appli carte Vitale, à l'aide de son numéro de sécurité sociale, l'assuré peut désormais obtenir une version dématérialisée de sa carte rapidement. Il demeure toutefois essentiel de réaliser une déclaration auprès de sa caisse d'assurance maladie pour bloquer sa version physique.

Une fois activée, **l'assuré peut ainsi présenter son application pour la prise en charge de ses soins auprès des professionnels de santé**, sans attendre la réception d'une nouvelle carte et sans rupture, pour des remboursements rapides et automatisés de ses frais de santé.

Comment obtenir et utiliser l'appli carte Vitale ?

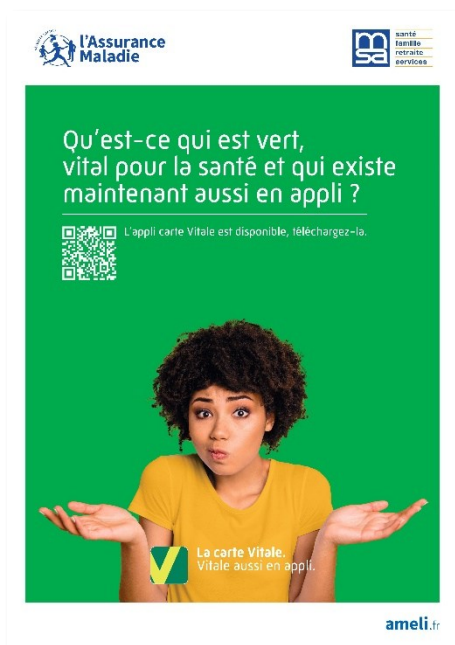
Tous les assurés, âgés de 18 ans et plus, ont la possibilité de la télécharger sur les magasins d'applications mobile (Google play pour Android, App store pour iOS) et de l'activer de deux manières simples et sécurisées :

- **soit directement au sein de l'application** avec une vérification d'identité à distance incluant de la reconnaissance faciale par vidéo validée par un opérateur humain
- **soit via la vérification d'identité réalisée via l'application France Identité**, pour les détenteurs d'une carte nationale d'identité électronique

L'appli carte Vitale s'utilise facilement auprès des professionnels de santé lors d'une délivrance de médicaments en pharmacie ou lors d'une consultation médicale par exemple. **Il suffit de déverrouiller son appli à l'aide de son code secret, défini lors de son activation, ou à l'aide de la biométrie de son téléphone (empreinte digitale ou reconnaissance faciale).**

L'assuré présente ensuite son smartphone au professionnel de santé, qui va pouvoir la scanner :

- en lisant le QR Code affiché dans l'appli carte Vitale du patient
- ou en utilisant un lecteur compatible NFC, sur lequel l'utilisateur posera son smartphone.



Aujourd'hui près de 80% des officines dans les territoires où les deux parcours étaient déployés facturent déjà avec l'appli carte Vitale. Sur l'ensemble de la France elles sont près de deux tiers à l'utiliser.

Les professionnels de santé (pharmaciens, médecins généralistes, chirurgiens-dentistes...) sont de plus en plus nombreux à la prendre en charge **avec 5 000 utilisateurs supplémentaires chaque mois.**

Pour savoir si un professionnel de santé accepte l'appli carte Vitale, il suffit de se rendre sur l'[annuaire santé ameli](https://www.ameli.fr).

La sécurité et la protection des données au cœur de la conception de l'appli carte Vitale

Très attachée à la protection des données personnelles des assurés, l'Assurance Maladie a développé une application répondant à des critères de sécurité stricts.

Comment cette version dématérialisée de la carte Vitale est-elle sécurisée ?

- D'une part, via son processus d'activation qui authentifie l'identité de l'assuré, que ce soit par le contrôle biométrique directement dans l'application ou par l'identité vérifiée avec France identité.
- D'autre part, parce qu'à chaque utilisation chez un professionnel de santé, l'appli carte Vitale doit être déverrouillée avec un code secret (ou la biométrie). Cela permet de s'assurer que la personne qui utilise l'appli carte Vitale est bien celle à qui elle a été délivrée.

Quelles données sont contenues dans l'appli carte Vitale ?

L'appli carte Vitale contient les données administratives (identité de l'assuré et celles des ayants-droits, numéro de sécurité sociale, régime d'assurance maladie et organisme de rattachement, résumés de factures des soins). Elle permet d'attester de l'affiliation à l'assurance maladie obligatoire. Il est important de noter qu'elle ne stocke pas d'information médicale.

Comment sont-elles protégées ?

Les données sont hébergées exclusivement en France, avec un haut niveau de sécurité garanti par les pouvoirs publics et leur utilisation par la Cnam est conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). De plus, les données d'identification sont chiffrées et conservées localement dans l'appli carte Vitale.

Que faire si le smartphone contenant l'appli carte Vitale est volé ou perdu ?

En cas de perte ou de vol du téléphone, comme pour la carte Vitale physique, il convient de le déclarer auprès de sa caisse d'assurance maladie pour la bloquer. Par ailleurs, son installation et activation sur un nouveau téléphone provoque immédiatement sa désactivation sur le téléphone volé.

À propos de l'Assurance Maladie

Depuis 80 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches maladie et accidents du travail / maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 60 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

Contacts du service communication :

MONFERRAN Frédérique
frederique.monferran@assurance-maladie.fr
Tél : 05 81 67 10 57